

Assemblée Nationale des
Jeunes

Mallette Parlementaire

Nom du député :

Nom du participant :

L'Assemblée Nationale, un lieu d'expression de la démocratie en France



Définition du mot « démocratie » : Système politique, forme de gouvernement dans lequel la souveraineté émane du peuple. (Larousse.fr)

Répondre aux questions pour comprendre les éléments qui permettent d'expliquer comment l'Assemblée Nationale adopte un fonctionnement démocratique.

1) BD* « A la découverte de l'Assemblée Nationale » p.1 : Comment sont choisis les députés ?

.....
.....
.....

2) BD p.2 et 3 : Relever les principales activités des députés :

.....
.....
.....
.....
.....

3) BD p.4 à 6 : A quoi servent les débats à l'Assemblée Nationale ?

.....
.....
.....

4) BD p.7 à 9 : A quoi sert le Sénat ? A partir de quand une loi est-elle adoptée ?

.....
.....
.....

5) Après avoir visionné la vidéo, expliquer tout ce qui fait de l'Assemblée nationale un lieu d'expression de la démocratie :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

* Retrouver la Bande Dessinée à l'adresse suivante : « <http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-lassemblee/juniors> »

Découverte d'un député



I – Identité du député :

→ Aller sur le site : <http://www.assemblee-nationale.fr/>, onglet « Vos députés », puis « 577 députés », et « Rechercher votre député ». Recherche aussi possible sur Wikipédia.

A) Identité politique :

- Groupe parlementaire :

.....
.....

- Commission :

.....
.....

- Parti politique : (voir Wikipédia)

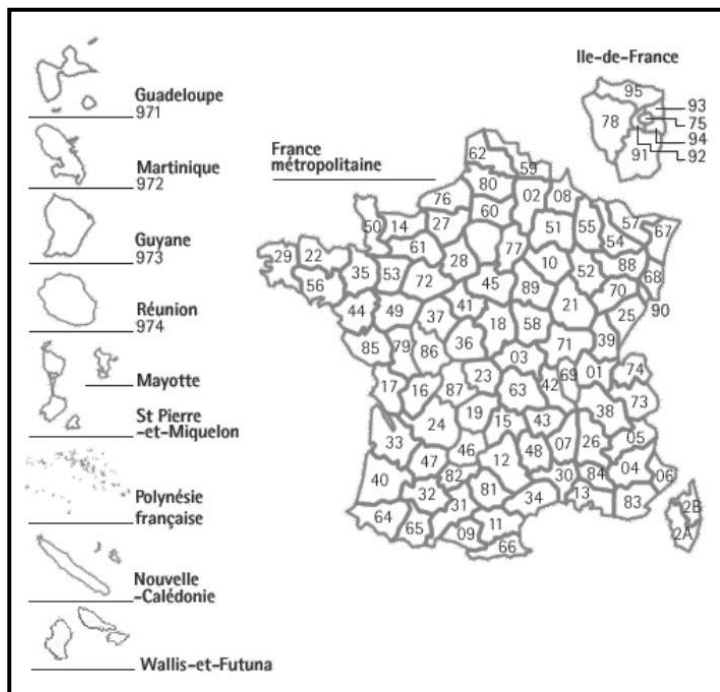
.....
.....

- Département et n° de la circonscription d'élection :

.....
.....

Localiser et colorier sur la carte le département de cette circonscription.

(Carte disponible sur : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/qui/circonscriptions/>)



B) Identité personnelle :

- Son âge :

- Son métier :

- Ses dernières activités (Voir le site du député s'il en possède un. Le lien peut être disponible dans l'onglet « contact » sur la fiche du député sur <http://www.assemblee-nationale.fr/>)

.....
.....
.....

II – L'orientation politique du député :

Le parti politique du député est-il à : gauche / droite / Centre (entourer la bonne réponse).

→ Aller sur le site : <http://la-politique-expliquee-aux-enfants.fr/> (sur la page : « opinion politiques et les partis) ou rechercher ailleurs sur internet :

- Donner des exemples sur les objectifs du parti politique du député représenté (gauche, droite ou centre) :

.....
.....
.....

Découverte d'un sujet



Liste des sujets abordés lors de l'Assemblée Nationale des Jeunes 2019 :

Commission	Sujet
Affaires étrangères	Les ventes d'armes françaises aux pays étrangers
Santé	La cigarette électronique
Lois	La réglementation des nouveaux véhicules électriques terrestres
Développement durable	La gestion durable des déchets
Education / culture	Education à l'égalité femmes/hommes et lutte contre les violences conjugales

1) Rechercher sur internet ce qui est aujourd'hui mis en place en ce qui concerne le sujet d'étude choisi :

Aide : Des documents d'aide sont disponibles sur le site anj-onu-nice.fr

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2) Indiquer également d'éventuels problèmes actuels en lien avec ce sujet d'étude :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3) Recherche sur internet la position du député représenté et de son parti politique sur ce sujet d'étude et les changements proposés :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Ecrire une proposition de loi



Pour bien rédiger la proposition de loi, il faudra respecter avec précision la présentation visible dans l'exemple à la page suivante. Attention de ne rien oublier :

- La police Times New Roman, taille 12.
- L'indication « ASSEMBLÉE NATIONALE DES JEUNES ».
- La législature : « DEUXIEME LÉGISLATURE ».
- Le titre de la proposition de loi avec les mots importants en gras (s'appuyer sur l'intitulé du sujet choisi) - Le prénom et le nom du ou des auteurs.
- La commission à laquelle est renvoyée la proposition.
- Le prénom et le nom du député suivis du prénom et du nom de l'élève entre parenthèse.
- L'exposé des motifs qui commence par « Mesdames, Messieurs, » et chaque paragraphe est séparé par une ligne.
- La proposition de loi est divisée en articles, numérotés : « **article 1^{er}** », « **article 2** », « **article 3** ».
- Chaque article se termine par un point.
- Le numéro des pages (2 maximum).

I – A l'aide des réponses aux questions 1 et 2 de la page précédente, rédiger l'exposé des motifs :

- 1) Présenter d'abord la situation qui pose problème, puis les arguments qui justifient la mise en place de la loi proposée.
- 2) S'appuyer sur les **valeurs** (liberté, égalités, fraternité) et les **principes** (démocratie, laïcité, indivisibilité, république sociale, parité homme-femme) de la République française pour justifier la proposition de loi.
- 3) Expliquer les effets que pourra avoir la loi proposée.

II – A l'aide de la réponse à la question 3 de la page précédente, rédiger la proposition de loi :

- 1) Veiller à rester bien en lien avec le sujet.
- 2) Faire des propositions réalisables et en lien avec les idées du député et du parti politique représenté.

Si les idées manquent, commencer une réflexion à partir d'une valeur ou d'un principe de la République important pour votre député. Se demander ensuite par quels moyens il est possible d'assurer sa mise en place.

ASSEMBLÉE NATIONALE DES JEUNES

PREMIERE LÉGISLATURE

PROPOSITION DE LOI

instaurant une tenue uniforme à l'école, au collège et au lycée,

Renvoyée à la commission des affaires culturelles et de l'éducation

présentée par Mesdames et Messieurs

Guillaume LARRIVÉ (Julie MARTIN), Édouard COURTIAL (Akim DAGA), Virginie DUBY-MULLER (François LAUBERT), Julien AUBERT (Nathalie TAVAREZ),

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'école de la République doit être le lieu de la transmission des savoirs, c'est-à-dire de l'instruction publique. Et ce doit être, aussi, un lieu préservé des tensions communautaristes qui traversent notre pays.

L'école a besoin d'ordre, d'autorité et de confiance.

Un apprentissage réussi nécessite, d'abord, la qualité des maîtres et celle des programmes enseignés. Cela passe, aussi, par un cadre favorisant l'implication des élèves. Dans cet esprit, le port d'une tenue uniforme, aux couleurs de chaque établissement, peut être l'une des ruptures permettant, demain, de restaurer l'école dans ses missions fondamentales.

Cette évolution présenterait, en effet, trois avantages.

Il s'agit, d'abord, d'un facteur d'égalité, qui aplanit symboliquement les différences sociales nées des inégalités de revenus des parents.

C'est, aussi, un élément de fierté, susceptible de développer le sentiment d'appartenance des élèves à l'école, comme c'est déjà le cas, par exemple, au sein des associations sportives.

La tenue uniforme, enfin, est un vecteur de laïcité, qui s'oppose aux manifestations communautaristes. C'est pourquoi la présente proposition de loi prévoit, en son article unique, que le règlement intérieur de chaque école, chaque collège et chaque lycée publics définisse –après un dialogue avec les professeurs et les parents d'élèves– une tenue uniforme, propre à chaque établissement, portée par les élèves.

PROPOSITION DE LOI

Article unique

Après l'article L. 111-1-1 du code de l'éducation, il est inséré un article L. 111-1-2 ainsi rédigé :

« *Art. L. 111-1-2.* – Le règlement intérieur des écoles, des collèges et des lycées définit la tenue uniforme, propre à chaque établissement, portée par les élèves. »

Source : Exemple modifié à partir de « <http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion2824.asp> »

Ecrire un amendement



Ta proposition de loi n'a pas été sélectionnée par le bureau de l'Assemblée Nationale des Jeunes mais cela ne veut pas dire que tes idées sont mauvaises et ne seront pas adoptées ! Pour les proposer lors des débats, il faut écrire un amendement qui modifie ou complète la proposition de loi sélectionnée. C'est donc l'occasion de mettre en avant le travail que tu as préparé.

→ Retrouve les propositions de loi sélectionnées sur le site <http://www.onu-nice.org/>

→ Regarder sur la page suivante la façon dont s'organise un formulaire d'amendement.

→ Pour écrire la partie « texte de l'amendement », il faut utiliser le vocabulaire suivant en fonction du cas choisis :

I – Supprimer un article ou une partie d'un article :

- **Supprimer** l'article n°...

- **Supprimer** la (première/deuxième/troisième...) phrase de l'article n°...

II – Réécrire un article ou une partie d'un article :

- **Rédiger** ainsi l'article n°... : « »

- **Substituer** à la (première/deuxième/troisième...) phrase de l'article n°... la phrase suivante : « »

- A la (première/deuxième/troisième...) phrase de l'article n°... **substituer** au(x) mot(s) « », le(s) mot(s) « »

III – Ajouter un article ou une phrase à un article :

- Après l'article n°... **ajouter** l'article : « »

- Après la (première/deuxième/troisième...) phrase de l'article n°... **ajouter** la phrase suivante : « »

Note : le même vocabulaire est à utiliser pour modifier l'exposé des motifs de la proposition de loi sélectionnée.

→ Pour écrire la partie « exposé sommaire », recopier les éléments de l'exposé des motifs qui correspondent à ta demande d'amendement.

Le but est de justifier et d'argumenter pour convaincre que cet amendement est indispensable.

Les règles à suivre pendant la séance



La séance de l'Assemblée nationale se déroule en suivant 2 étapes principales :

1. Les débats en commission (1^{er} jour)

- Collège Ségurane
- Fondation Don Bosco





2. L'Assemblée plénière (2^{ème} jour)

À tout moment, il faudra suivre attentivement les consignes données par les présidents

1) Tous les élèves qui participent à la séance doivent porter une tenue soignée :

Tout élève qui se présentera dans une tenue inacceptable ne sera pas autorisé à participer et devra se changer aussitôt.

Garçons	Filles
<p style="text-align: center;">Accepté :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Chemise à manches longues de couleur claire boutonnée jusqu'au cou et rentrée dans le pantalon ● Cravate souhaitable ● Pantalon foncé, serré à la taille ● Chaussures habillées ● Cheveux peignés <div style="text-align: right; margin-top: 10px;">  </div>	<p style="text-align: center;">Accepté :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Tailleur (veste + jupe/pantalon) ● Robe de bureau ● Jupe et chemisier ● Pantalon et chemisier ● Chaussures fermées ● Foulards assortis au tailleur ● Cheveux attachés <div style="text-align: right; margin-top: 10px;">  </div>
<p style="text-align: center;">Non accepté :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Jeans, pantalons en velours, survêtement ● Pantalons larges tombants ● Chaussures de sport, basket, tennis... ● Tout couvre-chef ● Chemise flottante ou ouverte ● Shorts en tout genre ● T-shirts (sauf comme sous-vêtement) 	<p style="text-align: center;">Non accepté :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Jeans, pantalons en velours, survêtement ● Pantalons moulants ou imprimés ● Minijupes et short ● Pantacourts ● Chaussures de sport, basket, tennis... ● Chemisiers échancrés ou moulants ● Tout couvre-chef

2) Pendant les travaux préparatoires le 1^{er} jour, de 9h à 11h :

Les députés se rencontrent et retrouvent ceux appartenant au même groupe parlementaire. Ils préparent leur(s) amendement(s) sur chacune des 2 propositions de leur commission. Ils en donnent un exemplaire aux présidents de leur commission puis préparent leurs interventions orales.

3) Pendant les débats en commission et à l'Assemblée générale :

- Prendre la parole en respectant l'ordre et les consignes données par les présidents.
- Il est possible de proposer **un amendement** : il s'agit d'une demande écrite pour modifier ou compléter le texte d'une résolution. Un vote sera fait pour savoir s'il est accepté.
- Le vote se fait à main levée et il faut la majorité (la moitié +1) des voix pour qu'une proposition soit acceptée. En cas d'égalité, la proposition est rejetée. Chaque député vaut une voix.

4) Pour bien s'exprimer :

Il est aussi d'utiliser un langage adapté pendant les débats en utilisant les phrases suivantes selon les besoins :

- « Je suis prêt à répondre aux questions » (après avoir présenté sa proposition)
- « Je souhaite m'exprimer en faveur (ou contre) cette proposition parce que... »
- « Mon confrère ne pense-t-il pas que... »
- « Les députés de La République en Marche peuvent-ils expliquer pourquoi... »
- « Je propose d'amender cette proposition de loi en ajoutant (ou en supprimant, ou en modifiant) les mots suivants... »
- « J'invite les membres de cette assemblée à voter pour (ou contre) cette proposition parce que... »

5) D'autres mots à connaître :

L'explication de vote : Le président de séance peut autoriser un représentant de chaque groupe politique de l'Assemblée nationale à expliquer le vote de son groupe sur un texte en discussion, juste avant le vote sur l'ensemble du texte.

Le fait personnel : Un député mis en cause à titre personnel par un orateur peut demander la parole au président de séance. Elle ne lui est accordée qu'en fin de séance pour deux minutes.

« Perchoir » : Bureau du Président de l'Assemblée nationale dans l'hémicycle, situé en hauteur et dominant l'ensemble de la salle des séances.

Le quorum : C'est le nombre minimum de membres de l'Assemblée nationale nécessaire pour valider un vote.

Le rappel au règlement : Incident de procédure permettant à un député de saisir le président de séance pour un non-respect du Règlement de l'Assemblée nationale. Les députés peuvent à tout moment faire un rappel au Règlement. La parole leur est accordée soit sur-le-champ, soit à la fin de l'intervention de l'orateur, pour 2 minutes. Ces demandes ont priorité sur la question principale et suspendent la discussion.

Le rapporteur : C'est la personne qui présente la proposition. Il peut être associée à plusieurs **co-rapporteurs** qui ont participé à la rédaction de la proposition (ou de l'amendement). Il peut intervenir à tout moment dans les débats. Son temps de parole n'est pas compté.

La suspension de séance : C'est une interruption dans les débats suite à une demande par le Gouvernement, le président de séance, le rapporteur ou un président de groupe.

